



Conditions Générales

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE SERVICE MYCATHOME

PRÉAMBULE

Le site www.mycathome.fr, ci-après dénommé « le site » est un outil de réservation en pension féline.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société MyCathome ("MyCathome") permet à ses clients de bénéficier de l'ensemble des services.

Toute réservation implique une adhésion totale aux conditions générales de vente.

MyCathome se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente en publiant une nouvelle version sur le Site, étant précisé que les conditions générales de vente applicables restent celles entrées en vigueur à la date de la réservation.

ARTICLE 1 - DESCRIPTION DES SERVICES

MyCathome propose un service d'accueil et de pension pour chats sis 94 Route de Pechbonnieu 31780 CASTELGINEST, au sein de 3 espaces collectifs entre 10 et 12m². Ces 3 espaces collectifs peuvent accueillir au maximum 4 pensionnaires en même temps.

MyCathome a été pensé et conçu afin de garantir à ses pensionnaires leur sécurité et leur bien-être durant leur séjour. Les Cathomes sont nettoyées et désinfectées quotidiennement avec des produits non toxiques pour les pensionnaires et respectueux de l'environnement.

MyCathome se réserve le droit de dédier l'un de ses 3 espaces collectifs en tant que chambre individuelle, lorsque les Cathomes ne sont pas complètes et permettre ainsi à des pensionnaires non habitués à la présence d'autre congénère, avec des soins de santé incompatibles avec la garde en collectif ou trop stressés, d'être gardés individuellement.

MyCathome est équipé d'un système de vidéosurveillance couvrant 2 de ses 3 espaces collectifs (sauf la chambre individuelle). Ce système est actif 24h/24 et 7j/7.

En confiant son chat à Mycathome, le propriétaire reconnaît que le chat reste un animal imprévisible sur lequel il n'est pas possible d'exercer un contrôle permanent et absolu. Aussi, Mycathome ne saurait être tenu responsable d'une blessure accidentelle causée par un autre chat, et ce, malgré la surveillance et l'attention portées aux pensionnaires.

De même, Mycathome est équipé, dans ses 2 Cathomes collectives de plateformes en hauteur, de parcours muraux et de jouets mobiles au bénéfice de ses pensionnaires.

MyCathome ne saurait être tenu responsable d'une blessure accidentelle causée par l'usage de ces équipements mis à disposition et inhérent à la nature même du chat.

MyCathome s'engage à prêter toute son attention à ses pensionnaires durant l'intégralité de leur séjour. Il s'engage à respecter les besoins et à administrer les soins à chaque pensionnaire qui lui sera confié et notamment ceux inhérents à chaque race féline particulière lorsqu'ils existent. Ces soins sont compris dans l'offre tarifaire et ne donnent lieu à aucune surfacturation.

MyCathome ne propose pas à ses pensionnaires d'alimentation. Il appartient donc au propriétaire d'apporter à Mycathome – et en quantité suffisante pour la durée de son séjour – la nourriture spécifique au bénéfice du pensionnaire. MyCathome accepte tant la nourriture humide que la nourriture sèche.

MyCathome se réserve le droit de prévenir en cas de manque de nourriture du pensionnaire et s'engage à acheter le complément de nourriture pour la fin du séjour. L'achat d'alimentation complémentaire est à la charge exclusive du propriétaires qui devra en faire le remboursement immédiat sur présentation de la facture d'achat par MyCathome.

MyCathome dispose de gamelles individuelles Surefeed, à détection de puce d'identification dans les 2 Cathomes collectives.

Ces gamelles assurent le bon suivi de l'alimentation du pensionnaire et empêchent les autres pensionnaires d'avoir accès à l'alimentation. Le pensionnaire peut manger à son rythme et la nourriture reste fraîche plus longtemps.

La médication pourra être donné dans l'alimentation sans que les autres pensionnaires ne puissent y avoir accès.

Ces gamelles sont rendues disponibles uniquement en cas d'alimentation spécifique et le propriétaire doit être conscient qu'il se peut que le chat en garde ne les accepte pas.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au sein de MyCathome et afin de garantir la santé et la sécurité de tous ses pensionnaires, un chat doit respecter les conditions suivantes à son arrivé en pension :

- Être en bon état de santé général et non porteur de maladies contagieuses transmissibles aux autres pensionnaires.
- Être identifié par tatouage ou puce électronique
- Être stérilisé / castré, sauf pour les chatons de moins de 8 mois. Dans le cas où un chat ne respecterait pas cette condition, MyCathome se réserve la liberté d'admettre ledit chat en tant que pensionnaire. Toutefois, et dans cette hypothèse, le chat ne séjournera que dans sa chambre individuelle, sans interaction avec les autres pensionnaires.
- Être à jour de la vaccination contre le Typhus, le Coryza.
- Être à jour de la vaccination contre la Leucose si le chat a accès à l'extérieur ou côtoie des chats qui ont accès à l'extérieur.

La vaccination contre la Leucose pour un chat uniquement d'intérieur reste toutefois fortement recommandée même si non obligatoire.

- Avoir fait l'objet d'un test FIV/FelV négatif. À défaut, MyCathome se réserve la liberté d'admettre ledit chat en tant que pensionnaire. Toutefois, et dans cette hypothèse, le chat ne séjournera que dans une chambre individuelle, sans interaction avec les autres pensionnaires.
- Être vacciné contre la rage si le chat a voyagé ou a été adopté hors de France.
- Être vermifugé depuis moins de 3 mois. À défaut, MyCathome pourra, avec l'accord du propriétaire et aux frais de ce dernier, administrer un traitement vermifuge au pensionnaire lors de son arrivée
- Avoir bénéficié d'un traitement antipuce depuis moins de 3 mois. À défaut, MyCathome pourra, avec l'accord du propriétaire et aux frais de ce dernier, administrer un traitement antipuce au pensionnaire lors de son arrivée.
- À son arrivée chez MyCathome le chat doit être accompagné de son carnet de santé attestant du bon respect des conditions précédentes, notamment, et sera conservé par MyCathome pendant toute la durée du séjour du

pensionnaire.

- De manière générale, le chat ne doit pas être agressif envers l'homme ou envers ses congénères.

À son arrivée à MyCathome le chat doit être déposé dans une caisse de transport. Cette caisse sera conservée ou non selon les préférences du propriétaire jusqu'à son départ.

MyCathome se réserve le droit de refuser l'admission d'un chat lors de son arrivée, si les conditions précédemment énoncées ne sont pas respectées. Dans une telle hypothèse, la totalité de la réservation sera dues.

ARTICLE 3 - RÉSERVATION

MODALITÉS DE RÉSERVATION EN LIGNE

Pour toute première réservation d'un séjour à MyCathome, cela s'effectue via son formulaire de réservation en ligne accessible à l'adresse <http://www.mycathome.fr>. au sein duquel le propriétaire saisit les informations qui lui sont propres ainsi que celles relatives au(x) chat(s) qu'il souhaite confier à MyCathome.

Il est également demandé au propriétaire de fournir les coordonnées d'une « *Personne de confiance* » au plus tard le jour du début de la garde vers laquelle MyCathome pourra se tourner dans l'hypothèse où le propriétaire serait injoignable ou indisponible durant le séjour du pensionnaire et qui pourra se substituer à lui. Cette Personne de confiance pourra, par exemple, récupérer le pensionnaire lors du départ à la place du propriétaire si ce dernier ne peut le faire lui-même.

En période de haute saison (du 1er juillet au 31 août et du 15 décembre au 15 janvier) la réservation est validée par le règlement des arrhes correspondant à 30% de la valeur totale du séjour. Le solde du séjour est intégralement réglé lors de l'arrivée du pensionnaire.

En période de basse saison, la réservation est validée lors de l'envoi du mail de confirmation de réservation. Il n'y a pas d'arrhes demandés. La totalité du séjour est à régler lors de l'arrivée du pensionnaire. Le propriétaire s'engage à prévenir au plus tôt MyCathome d'un changement de date de séjour ou d'une annulation.

DÉLAI DE RÉTRACTATION

Vous disposez d'un droit de rétractation exerçable dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la date de la confirmation de la réservation. Dans le cas où ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Vous pouvez exercer votre droit de rétractation en envoyant un mail à MyCathome.

Passé ce délai de rétractation, la réservation peut encore être annulée sans frais jusqu'à un mois avant le début du séjour durant les périodes de haute saison (du 1er juillet au 31 août et du 15 décembre au 15 janvier). MyCathome remboursera alors au propriétaire arrhes versées lors de la réservation. Pour toutes autres période, le délai d'annulation peut se faire sans frais jusqu'à 1 semaine avant la date du début du séjour.

En cas d'annulation après ces délais, 50% de la réservation sera due à MyCathome.

ARRIVÉE & DEPART

MyCathome est ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h. MyCathome est fermé à la clientèle le dimanche et les jours fériés.

Les arrivées et les départs s'effectuent uniquement sur rendez-vous sur les horaires d'ouverture.

Après réservation, MyCathome prendra contact avec le propriétaire afin de déterminer avec lui les dates et heures de rendez-vous à respecter pour l'arrivée et le départ du pensionnaire.

ARTICLE 4 - PRIX

Les prix sont indiqués en Euros et TTC. Tout changement du taux applicable, ou toute modification ou instauration de nouvelles taxes légales instaurées par les autorités compétentes sera répercuté automatiquement sur les prix indiqués à la date de facturation.

Les tarifs s'entendent par chambre pour le nombre de pensionnaires indiqué et selon la période sélectionnée.

Les prix indiqués ne comprennent que les prestations strictement mentionnées dans la réservation.

Les prix mentionnés sur le Site sont susceptibles de modification à tout moment par MyCathome sans information préalable ni préavis. Seul le prix indiqué dans la confirmation de réservation par MyCathome est contractuel.

ARTICLE 5 - SOINS DE SANTÉ ET TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Le propriétaire s'engage à indiquer à MyCathome toutes les informations relatives à l'état de santé de l'animal.

MyCathome se réserve le droit de ne pas accepter un pensionnaire s'il juge son état de santé et/ou un traitement médical auquel il serait astreint incompatibles avec un séjour lors de arrivée. Si le propriétaire n'a pas indiqué ces éléments lors de la réservation et que le pensionnaire ne peut être admis pour son séjour, 50% de la réservation sera due à MyCathome par le propriétaire.

Si le pensionnaire présente un état de santé et/ou un traitement médical compatible avec un séjour à MyCathome, le propriétaire fournira lors de l'arrivée le traitement médical en quantité suffisante pour toute la durée du séjour ainsi que la ou les ordonnances vétérinaires y afférentes. Le propriétaire signera une décharge autorisant MyCathome à administrer le traitement et reconnaissant les risques liés à la santé de son chat ainsi qu'à la prise de son traitement médicamenteux pour lesquels MyCathome ne saurait être tenu responsable des conséquences éventuelles liées à ceux-ci.

En cas de problème de santé se déclarant lors du séjour du pensionnaire, MyCathome s'engage à prévenir dans la journée le propriétaire ou toute autre personne qu'il aura désignée. Les frais vétérinaires ainsi que les frais de déplacement et d'assistance seront à la charge du propriétaire avec délivrance d'un certificat médical établi par le praticien.

Plus généralement, MyCathome ne saurait être tenu responsable de l'état de santé du chat lorsque celui-ci est sans aucun lien avec la présence du chat au sein de l'établissement. En toutes circonstances, le compte-rendu d'intervention et/ou le certificat établi par le vétérinaire référent ou tout vétérinaire qui aura été amené à recevoir et prendre soin de l'animal feront foi de l'état de santé du chat et de la cause de celui-ci jusqu'à preuve contraire, rapportée par le propriétaire.

Le propriétaire autorise ou non (dans la fiche sanitaire complétée et signée lors de l'arrivée du chat), la pension à amener le chat en garde chez le vétérinaire le plus proche/disponible si son état l'exige.

Le déplacement chez le vétérinaire est à la charge du propriétaire et sera facturé 20€ durant les horaires d'ouverture de la pension, et 40€ en dehors des horaires d'ouverture, les dimanches et jours fériés.

Après acceptation écrite de ce dernier par sms ou mail, tous les frais vétérinaires sont avancés par la pension et à la charge du propriétaire qui devra en effectuer le remboursement immédiat par virement ou au plus tard lors de la récupération du chat.

ARTICLE 6 - ABANDON

Si un pensionnaire n'est pas récupéré par son propriétaire (ou par la *Personne de confiance*) lors de son départ, et passé un délai de 8 jours après la fin du contrat d'hébergement liant MyCathome, le pensionnaire sera considéré comme abandonné. MyCathome pourra alors en disposer librement, sans recours possible de la part du propriétaire, et confier le pensionnaire à une fondation ou une association de protection animale reconnue d'utilité publique.

Il est rappelé que l'abandon est considéré comme un acte de cruauté et peut-être puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000€ d'amende (C. Pénal., art. 521-1).

En cas d'abandon, MyCathome portera systématiquement plainte auprès du commissariat territorialement compétent.

ARTICLE 7 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sollicitées dans le cadre de la réservation, à savoir la civilité, nom, prénom(s), l'adresse postale, le numéro de téléphone, le courriel, ainsi que toute donnée communiquée ou générée par la navigation constituent des données confidentielles.

Les informations à caractère personnel recueillies par MyCathome sont nécessaires afin d'assurer à ses pensionnaires et leurs propriétaires un séjour dans les meilleures conditions de sécurité. Il est précisé que ces informations ne sont pas communiquées à des tiers.

Conformément à la Loi « informatique & Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel qui vous concernent et vous pouvez vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'écrire à la pension à l'adresse suivante :

MyCathome

94 Route de Pechbonnieu

31780 CASTELGINEST, France

ou de nous contacter à cette adresse :

mycathome.contact@gmail.com

ARTICLE 8 - CONVENTION DE PREUVE

La saisie des informations, ainsi que l'acceptation des présentes conditions générales et du bon ou de la demande de réservation constitue l'acceptation du contrat d'hôtellerie et de garde, entre les parties, ayant la même valeur qu'une signature manuscrite.

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de MyCathome seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE

La force majeure s'entend de tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le propriétaire, soit MyCathome d'assurer tout ou partie des obligations prévues au contrat (C. civil, art 1218)

Il en est notamment ainsi en cas de grève, insurrection, émeute, prohibitions édictées par les autorités gouvernementales ou publiques.

Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

Les clients supporteront notamment seuls les frais supplémentaires qui pourraient être engagés pour permettre la poursuite de la garde, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure.

Il est précisé, à toutes fins utiles, que ne sont pas considérés comme des événements de force majeure les événements de convenance personnelle.

ARTICLE 10 - MÉDIATION

Chaque client a la possibilité de recourir, en cas de contestation relative aux présentes CGV, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, dans les conditions prévues au Titre Ier du Livre VI du Code de la consommation.

Après avoir saisi MyCathome pour tenter de résoudre le litige à l'amiable, et en cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans un délai de soixante (60) jours à compter de la saisine, vous pouvez saisir un Médiateur.

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Dans l'éventualité où l'une des dispositions des présentes conditions générales serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quel que motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes conditions générales seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du tribunal judiciaire de Toulouse.

ARTICLE 12 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La pension MyCathome déclare avoir souscrit à une assurance civile professionnelle couvrant tout dommage que l'animal pourrait subir ou causer durant la prestation auprès de l'Agence MMA IARD, 444 Route de Fronton 31200 Toulouse.

Version 05/09/2024

Charlotte de MyCathome